ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Anthony Riedl vs. Christian Steinel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9399—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 novembre 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hevia, Derbigny, Cypre et Roman, désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par L. H. Pilié, anciennement voyer, le trois janvier 1845, et déposé en l'étude de A. Chiapella, alors notaire en cette ville, et mesurant vingt-sept pieds et quatre lignes de face à la rue Hevia, vingt-sept pieds de face à la rue Cypress, quatre-vingt-sept pieds onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro huit et quatre-vingt-cinq pieds six pouces et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix, le tout en pied américain.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire, par achat, ensemble avec un autre morceau de terre, à une vente faite par le Shérif de cette paroisse, le sixième jour de juillet 1877, en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour cette paroisse, dans le procès du dit Christian Steinel vs. Francis Reissland, No 22 629 du dossier de la dite cour.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Hevia (anciennement Lafayette), Prieur et Johnson, désigné par le numéro dix-huit sur un plan dressé par L. Brigier, voyer, le vingtième jour d'avril 1839, et déposé en l'étude de David L. McCay, anciennement notaire en cette ville.

Ledit lot mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras, trente pieds de largeur dans le fond, quatre-vingt-huit pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept et quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Mary Reissland, femme de John Wrasch, d'après un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le vingt mars 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
28 oct—28,30—6,13,20,24 nov

Madeline Kuss vs. Margaret Leisey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8638.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI 30 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trente-et-un, borné par les rues Prieur, Johnson, Canal et Jackson, et désignés par les numéros deux et trois sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du premier mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Prieur sur cent quarante-huit pieds deux pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Etant la même propriété acquise par le défendeur, comme suit:

Le lot numéro deux, de J. Crusius, conformément à un acte passé pardevant A. Dorsencourt, notaire en cette ville, le quatorzième jour d'avril 1858; et le lot numéro trois, du dit J. Crusius, conformément à un acte passé pardevant S. Magner, anciennement notaire en cette ville, le quatorzième jour de novembre 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 sept—28 oct 5,13,19,26,30

B. W. Taylor vs. Barthelemew Prattini.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9,529—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 5 novembre 1883, à 1 heure de l'après-midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et en particulier, ce certain appareil connu comme le grand Carrousel ou "Flying Ships," avec orgue, engin, canapé et tous les accessoires actuellement au Fort Espagnol, près du Restaurant Boye.

Saisi dans la susdite affaire.
Termes et conditions:

1° Comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur, à savoir: la somme de Cent Cinquante Piastres, avec 8 p. 0/0 d'intérêt par an du 22 juillet 1883 au jour de la vente trois piastres frais du protêt de copie de l'acte, et tous les frais du procès.

2° L'acquéreur assumera le paiement des billets suivants, tous datés du 22 juillet 1883 et portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an à partir de ce jour jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, à savoir:

Trois billets de $100 chacun, payables comme suit: le 15 novembre 1883, le 15 janvier 1884, le 15 mars 1884, et un billet de $150 payable le 15 mai 1884.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux. Dans le cas où le prix offert pour la propriété, déduction faite des susdites trois piastres frais de protêt, frais de la copie de l'acte et tous les autres frais du procès au comptant, serait moindre que la réclamation du demandeur avec l'intérêt ci-dessus, et l'obligation de payer les billets comme il est dit ci-dessus, alors après le paiement des susdites trois piastres frais de protêt, frais de copie de l'acte et tous les frais du procès au comptant, la balance du prix d'adjudication sera considérée au pro rata entre le montant de la réclamation du demandeur et les susdits billets décrits en second lieu; le pro rata de la réclamation du demandeur devant être payé au comptant et le pro rata des billets ci-dessus décrits en second lieu devant être assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 oct—25 30—2 4 nov

Manuel Noyes vs Mr et Mme G. Schantz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 9297—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville. Ledit lot est désigné comme lot numéro cinquante-trois sur un plan dressé par Joe Pilié, anciennement voyer, le dix-septième jour de février 1823, et déposé en l'étude de William Christy, anciennement notaire en cette ville; ledit lot de terre se trouvant entre la rue Ste Marie, anciennement Chemin Ste Marie, et St André, anciennement Chemin de St André, et mesurant cinquante-trois pieds de face sur la rue Rousseau, anciennement la rue St-Amand, onze pieds de profondeur sur le côté qui le divise du lot numéro cinquante-deux; [illegible] pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro cinquante-quatre, plus ou moins. Etant la même propriété que ladite Dame G. Schantz a acquise à l'encan par le shérif de la paroisse d'Orléans le sixième jour de juin dix-huit cent [illegible], en vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans audit shérif, dans l'affaire d'Elizabeth Jacquilard versus George Schantz, portant le numéro 5542 du Dossier de ladite Cour, comme il appert dans l'acte de vente du shérif de ladite propriété à ladite Mme E. Schantz, dûment enregistré, conformément à la loi, au bureau du [illegible], au bureau du greffier dans la cour ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 oct—16,23,30,6,13,17 nov

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Michel Dietrich et Samuel Friedlander, administrateur, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9276—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite et des dépendances. Ensemble avec les quarante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à trente-huit actions du dit fonds hypothécaire y attachées, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St-Bernard, Prosper et Nouveau St-Bernard, ayant au pied américain, cent soixante-sept pieds neuf pouces de face à la rue Claiborne; cent quatorze pieds onze pouces six lignes de face à la rue Prosper, trois cent vingt pieds deux pouces de face à la rue Nouveau St-Bernard, trois cent vingt-quatre pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui la divise de la propriété de M. Logan, le tout conformément au plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 24 février 1859, et annexé à un acte hypothécaire passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire, le 3 mars 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement vendue au plus haut enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à onze mois de crédit. L'acquéreur fournira un billet d'actions pour la somme de cent soixante piastres ($160) échéant le 1er janvier 1884, et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Edmond Soniat et femme, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le deuxième jour de mars 1859, par devant Adolphe Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

Et pour la balance du prix de l'adjudication l'acquéreur devra fournir son billet avec une garantie bonne et suffisante, portant intérêt à raison de 10 pour cent par an de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final.

Le dit acquéreur devra déduire du montant de son enchère et payer au comptant les frais d'annonce, du greffier et du shérif, etc., à savoir; à peu près deux cents piastres; et en sus les taxes d'Etat et de municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 oct—24,31 nov 7,10

Anthony Riedl vs Emma Steinel et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9400.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro dix-neuf de l'ilet [illegible] borné par les rues Hevia, Poydras, Prieur et Johnson, et mesurant trente pieds trois pouces de face sur la rue Poydras, trente pieds de largeur dans le fond, quatre-vingt-dix-huit pieds [illegible] pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-huit et [illegible] pieds [illegible] de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro vingt.

Etant la même propriété acquise par Emma Steinel, femme de Christian Steinel, de Charles Reissland par un acte passé pardevant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville, le 8 avril 1872.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13,20—3,13,20,24 nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Garret Brown vs. la succession H. E. Higgins et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6818.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaignant pour frais d'injonction à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Garrett Brown à la succession de Mary Ella Higgins et als No 6598 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, comme créancier ou dans toute autre capacité et particulièrement son intérêt comme demandeur à un certain rule pour possession, enregistré par lui contre la dite succession le 15 mars 1883, et dans lequel un jugement a été rendu contre lui le 6 avril 1883, et d'où un appel a été fait par la Cour Suprême.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 oct—16,23,30—6,13,17

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Burke & Thompson vs. J. Lacoste & Son; le même vs. le même.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 4809, 4818.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, coin Kerlerec et Dauphine, MARDI, 30 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu de la grocerie située coin Kerlerec et Dauphine.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.
20 oct—20,25,30

Séverin Schill vs Mme Susannah Smith.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 3372—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, en face de mon entrepôt, No 87 Passage de la Bourse entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, de—

Un lot de meubles de maison, tel qu'en fait foi un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité
21 oct—1,29,3 nov

Thomas H. Hoyne Ag't vs Vve L. B. Davis.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No. 3425—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, en mon entrepôt No 87, Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, de—

Un lot de meubles de maison, tel qu'en fait foi un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
21 oct—21,29,3 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Placement avantageux d'une propriété rue des Ursulines, No 139, installée en boulangerie.

Succession de Joseph Woringen.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 9411.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 6 octobre 1883, siégeant à la place de l'hon. H. L. Lazarus, juge de ladite cour, Division E, maintenant absent en congé la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre, situé dans le second district, renfermé par les rues des Ursulines, Hôpital, Bourgogne et Remparts, mesurant, plus ou moins, 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 120 pieds du côté le plus rapproché de la rue des Remparts; sur la ligne opposée le lot de terre mesure sur une première profondeur, 88 pieds 4 pouces, de là courant 5 pieds sur la rue Bourgogne, de là sur une seconde profondeur de 48 pieds et 36 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble, une maison de trois chambres, une autre bâtisse en bois à étage de quatre chambres avec balcon en fer; une bâtisse en briques servant de boulangerie avec un grand four; une grande écurie en bois avec grenier; poulailler, etc.; le tout couvert en ardoises; cour carrelée, hydrant, porte cochère et hangard.

Conditions—Moitié comptant ou davantage et la balance à un an de crédit en billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de la vente; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires et le transfert de la police d'assurance au porteur du billet.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication seront requis de l'acheteur pour assurer son adjudication.

8 oct—9,24,27, 3 et 10 nov

Elégante résidence en briques à deux étages rue Bourbon No 89.

Succession de John Gregory Gaines.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 8820.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 2 octobre 1883, siégeant en lieu et place de l'Hon. W. T. Houston, juge de ladite Cour, Division B, maintenant absent en congé—

Cette élégante résidence en briques à deux étages, située rue Bourbon, No 89, ayant au rez-de-chaussée un grand vestibule d'entrée, salon double avec porte à coulisses et salle à manger; au premier étage, quatre grandes chambres avec cabinet de toilette; les chambres des salons et les chambres sont ornées de magnifiques cheminées en marbre.

Même distribution au deuxième étage. Lesquels deux étages ont chacun un balcon sur la rue Bourbon. Une bâtisse en briques à deux étages attenant à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée, office, cuisine avec range et chambre à repasser, deux chambres aux étages supérieurs, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au-dessus, cabinet de bains avec tuyaux à eau froide et chaude. Une autre bâtisse en briques à étage bâtie sur la ligne du fond du terrain ayant au rez-de-chaussée écurie, remise, charbon, cuve, et trois chambres au-dessus; gaz dans la maison principale; cour carrelée, puits, porte cochère, cour carrelée en pierres plates, citerne et water works. Le tout construit sur un terrain situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Conti, mesurant 43 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté vers la rue St-Louis, et sur la ligne opposée le terrain a une première profondeur de 98 pieds 6 pouces, de là s'élargissant et courant à angle droit vers la rue Conti de 3 pieds 8 pouces, et de là une plus grande profondeur de 29 pieds 10 pouces jusqu'à la ligne du fond, laquelle mesure 46 pieds 10 pouces de largeur.

Le tout conformément au plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an payable annuellement jusqu'au paiement définitif, lesquels intérêts annuels devront être représentés par des coupons (billets) également garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêts éventuels en cas de non paiement, aussi incluant la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et la police d'assurance devra être transférée aux porteurs des susdits billets et coupons de billets.

L'acquéreur devra payer 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication afin d'en assurer la vente.

Acte de vente pardevant Gustave Legardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 oct—6, 13, 20, 27—3, 10 nov.

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Annie Cunningham, épouse défunte de William Morel Guiramand

Dame Charles d'Aquin, son époux et autres
vs
William Jules et Marie Morel Guiramand.

Vente pour opérer un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 5599.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 56 rue Royale,—SAMEDI, 1er décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 6 septembre 1883, et signé le 12 septembre 1883, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, à savoir:

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations quelconques qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne, et composé de portion de deux terrains désignés par les numéros Seize et Dix-Sept sur un plan dressé par Louis Surgi en date du 29 octobre 1847, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme le plan No 27 dans le livre 3 des plans; le dit morceau de terre mesurant, au pied américain, 26 pieds 10 pouces de façade rue Dumaine, 110 pieds de profondeur, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Johnson, 30 pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne opposée partant d'une partie du dit lot No 17, puis 32 pieds sur une ligne s'étendant à angle droit vers la rue Prieur et parallèle à la rue Dumaine; puis 30 pieds, plus ou moins, sur une ligne aboutissant à la rue Prieur, et 59 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne de derrière.

Conditions—Une moitié comptant et l'autre à un an de crédit, pour un billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque et lien du vendeur et portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente; la propriété devra être convenablement assurée, la police d'assurance transférée au vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du montant d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 oct—27—nov 3 10 17 24—déc 1

ANT. CARRIERE.
E. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 120 rue [illegible].

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
26 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le second district, belle résidence en bois à deux étages No 159 rue Claiborne, entre Dumaine et Ste-Anne; maison à un étage avec mansarde et à deux corps de logis, Nos 197 et 199 rue Claiborne, entre Dumaine et St-Philippe. Vendues à des conditions faciles. Succession de Mme Eliza Holley.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C No 8666.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 octobre 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste Anne et Dumaine, mesurant 31 pieds de face à la rue Claiborne sur 94 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur (plus ou moins).

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, St Philippe et Dumaine, désigné comme lot No 1; lequel dit lot mesure 42 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 0/0 par an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et portant toutes les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets; les propriétés devront être assurées et les polices transférées.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Voir les plans à la Bourse.

13oct—13 20 27 nov 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession d'Emilio Poe.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 17 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 12 octobre 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 2, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Commune et Gravier, mesurant 24 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades sur 86 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise des lots Nos 3 et 4, 5 et 6 sur le point A; puis, courant de ce point au point B, en une ligne droite dans la direction de la rue Gravier, 8 pieds 6 pouces s'étendant du dit point vers la rue Remparts, 10 pieds 10 pouces du point C au dit point obliquant dans la direction de la rue Gravier 18 pieds 10 pouces au point D; puis du point de départ 96 pieds 10 pouces au pied anglais—conformément à un plan de A. Castaing, le 3 mai 1854, déposé pour référence chez E. Barnett, anciennement notaire en cette ville.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera et payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

13 oct—13,20,27—nov 3,10,17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et un cheval et buggy, à l'encan.

Succession de J. J. Hayes.
No 9099—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, le 8 novembre 1883, à 11 heures du matin, sur les lieux, anciennement connus comme l'Hôpital Luxembourg, coin des rues Champs-Elysées, entre Gentilly et Libéral, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers et un lot de bois de lit simple en fer, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Et à 1 heure de l'après-midi, le même jour en face de notre bureau No 17 rue Carondelet, près Commune, un Cheval et un Buggy et Harnais.

Conditions—Comptant.
27 oct—27,31—nov 3,4,8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage rue Palmyre.

Succession de Thomas Monroe.
No. 9138—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 octobre 1883, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Les trois-quarts indivis, intérêt du dit défunt dans un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Commune, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No 8 et mesurant 26 pieds et 6 lignes de face à la rue Palmyre sur 102 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur; le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent au comptant devra être payé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm J Castell, notaire.

Et au même endroit et à la même heure et aux mêmes conditions un dispositif du quart d'intérêt restant.

7 oct—7,13,20,27—3,10 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Première et Magnolia.

Succession de Eugène Gonondona.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9090.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 octobre 1883, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Magnolia, Locust et Philippe, désigné comme lot No 6, formant le coin des rues Magnolia et Première, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur et façade de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hare Jr, notaire. 7 oct—7.13,20,27, 3, 10 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Dans l'affaire d'Emeline P. Stanton
Une personne interdite.
No 8881—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 juillet 1883, il sera vendu à l'encan—

Les îlets ou partie de terre ci-après décrits, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans le morceau de terre connu comme la propriété Brooklyn Ware House Company, à savoir:

1° Un certain ilet de terre désigné par le No 4 et borné par l'Avenue Pacific et les rues Thayer, Peter et Elmire.

2° Un certain ilet de terre désigné par le No 17, borné par les rues Evelina, Market et les Avenues Atlantic et Pacific.

3° Un certain ilet de terre désigné par le No. 27 et borné par les rues Homer, Elmire et Newton et l'Avenue Pacific.

4° Un certain lot ou portion de terre désigné comme lot No 39 et subdivisé en deux lots numérotés respectivement 1 et 2. Le lot No 1 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Pacific sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse, entre lignes parallèles et égales. Le lot No 2 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Elmire sur une profondeur 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse entre lignes égales et parallèles, et la portion de terre mesure 247 pieds 4 pouces sur la ligne qui la divise du dit lot du dit ilet No 39, et toute la profondeur à partir de la ligne qui la divise de la ligne de fond d'un morceau original de terre vendu par F. Verret à J. Stanton et autres, mais s'il y a une profondeur [illegible] n'est pas connue.

Conditions—Comptant. Un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis de l'acquéreur pour lier la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr, notaire.

4oct—4, 13, 20, 27—3, 10nov.

Lignes [illegible] de la rue [illegible].

Station de départ: rue du Canal, près la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette Esteur; De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (à la voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la plus large de la Nouvelle-Orléans et c'est une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common Street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts, ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Rampart et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune, Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Canal, [illegible] Poydras [illegible] Canal.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

RUE DE L'ESPLANADE.

Grand morceau de terre à proximité des résidences de MM. Baldwin, Tete, Pike, Seixas, Carrière, Lanaux, Riess, Philippi et Benguet.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune:

Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 221, borné par les rues Esplanade, Quartier, Roman et Derbigny, mesurant 90 pieds 6 pouces de face à la rue Esplanade 46 pieds 6 pouces 8 lignes à la rue du Quartier, sur des profondeurs variant de 193 pieds 10 pouces à 206 pieds 5 pouces.

Le tout d'après un plan de Arthur De Armas, député voyer, en date du 24 octobre 1883, et maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera et paiera toutes les taxes de l'année 1883, en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 oct—27—3 nov—à la vente.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de valeur pour affaires dans le 1er District.

Succession de Mme Veuve Eliza R. N. Moux.

No 9406.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON,—C. E. Girardey, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 20 octobre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par Rousseau Landing, les rues Raphael, Franklin et Liberté. Elle est désignée par le No 331 et mesurant 25 pieds de face au Rousseau Landing sur une profondeur de 196 pieds sur la ligne plus rapprochée de la rue Franklin et 194 pieds de profondeur sur l'autre ligne latérale, comme il est constaté dans le livre 92, folio 593.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Sam Flower, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 oct—23,27—nov 3,10,17,24

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de batture de valeur

Coin des rues Nouvelle-Levée, Fulton et St-Joseph

A proximité du dépôt du "Illinois Central Rail Road," du Whitney Iron Works, et Northern Refrigerating Company's Works.

Succession de Stephen Humpher.

No 9288—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 septembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain morceau de terre, ensemble avec les droits, vues et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée, St-Joseph, Fulton et North Market, désigné comme le lot No 1 sur un plan par J. A. [illegible], voyer, certifié par A. Grant, en date du 12 janvier 1852, et mesurant sur ledit plan 24 pieds 7 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, la même façade sur la rue Fulton sur 127 pieds de façade et profondeur le long de la rue St-Joseph, et 127 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 2, acquis par le dit Stephen Humpher de John C. Wiltz, le 24 juillet 1873, et enregistré dans le livre des transferts, Livre [illegible], Fol 52.

Conditions—Les deux tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à crédit, à un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le recouvrement. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, et payer la totalité des taxes d'Etat et de ville dues jusqu'au jour, y compris les taxes de 1883, lequel montant sera porté à son crédit et déduit du prix d'achat.

Acte de vente pardevant E G. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29sept—29 oct 6 13 20 27 nov 3

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

H. De Verges & Co. vs. leurs Créanciers—Cour Civile de District—No. 9549.

Ordre de Cour.

LA cession de la propriété du pétitionnaire, la raison sociale de H. De Verges & Co., se composant de Henry De Verges, Richard De Verges et Philip N. [illegible] et des dits membres individuels de la dite raison sociale est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers: et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu et soit appelée pardevant Andrew Hero, notaire, SAMEDI, 17 de Novembre 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs biens et leurs personnes soient suspendues. Il est de plus ordonné que M James Timony, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

(Signé) F A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16oc—3fen 30jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Thos. C. Portsous vs. ses créanciers—No 9514.

Ordre de Cour.

LA cession de la propriété du pétitionnaire est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers: Il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu pardevant Omer Villeré, notaire, SAMEDI, le 10me jour de novembre 1883 à 11 heures du matin, au bureau du dit notaire, 21 Commercial Alley, en cette ville, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre ses biens ou sa personne soient suspendues.

Il est de plus décrété et ordonné que R. Eyrich Moise, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1883.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11oct—6f en 30 jrs

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS,
No 104 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883 including unearned premiums of the previous year—		
On Fire risks		$348,848 79
On Marine risks		29,022 70
On River risks		21,913 [illegible]
Total premiums		$399,784 12
Less unearned premiums		79,281 00
Net earned premiums 31st May, 1883		$318,506 12
Losses paid—		
On fire risks	$56,527 63	
On marine risks	12,201 25	
On river risks	4,495 50	
Taxes and expenses, less interests	26,164 16	
Reinsurances and return premiums	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$202,014 [illegible]
The company has the following assets:		
Real estate		$344,120 58
Bank, Railroad and other stocks		61,234 78
Notes secured by mortgage and pledge		149,230 00
Bills receivable		61,096 [illegible]
Premium in course of collection		34,450 [illegible]
Stock of Vallette Dry Dock Co.		11,262 50
New Orleans Water Works Co.		19,000 [illegible]
Louisiana Consols		15,495 [illegible]
City time		[illegible]
Judgment on mortgage notes		[illegible]
Cash on hand		[illegible]
		$[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA.
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that, in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX.
S. W. TAYLOR.	CHAS. LAFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12 juin—

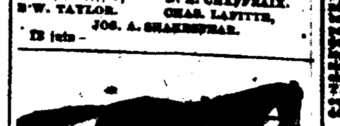

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de lumières électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

St-GERMAIN, Bonneau, 31 octobre, [illegible]
FRANCE, P. d'Hauterive, mercredi, 7 nov.

Prix du passage pour le Havre: premières cabines (vin compris)..$80 et $100
Deuxième classe $60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $26, avec aménagement supérieurs et vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA HAVRE, SOUTHAMPTON ET HAVANE.

Les steamships du NORTH GERMAN LLOYD reprendront leurs voyages réguliers, l'automne prochain, comme suit

	De Brême	De la Nlle-Orléans
Steamer Hohenzollern	6 oct.	Vers le —
Weser	17 nov.	

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou Havre à la Havane et à la Nouvelle-Orléans—Chambre, $150, Entrepont, $35.
De la Nouvelle-Orléans à Southampton ou Brême—Chambre, $150, Entrepont, $45
De la Nouvelle Orléans à la Havane—Chambre, $35, Entrepont, $15.
Les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix, 1 an, gratis.

N. B.—Notre agent pour le Texas, M. J. Walde, à Houston, est autorisé à émettre des billets pour passage d'entrepont aux taux suivants:
De Brême à Galveston $38 00

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leur jour de départ et le prix du passage.
Des billets de passage de Brême, Southampton ou Havre à la Nouvelle-Orléans sont émis par la compagnie.
Pour plus de détails s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Cie,
48 rue de l'Union.
Stale—

Barcelone via la Havane.

Ligne Vidal de steamers Espagnols entre la Nouvelle-Orléans et Barcelone.

Le magnifique steamer Espagnol A. L. VIDAL SALA, capitaine [illegible], partira de la Nouvelle-Orléans à destination des ports ci-dessus vers le 25 novembre. Pour fret ou passage, s'adresser à
E. V. FORNARIS & CO.,
153 rue Commune.
23 oct—1m

LIGNE ANCHOR
—DE LA—
Méditerranée à la Nlle-Orléans.

Le beau vapeur [illegible] de la ligne Anchor, partira de la Méditerranée à destination de la Nouvelle-Orléans à la fin de ce mois. Les dates de ses départs sont; de Gênes, le —; de Naples, le —; de Palerme, le —, Messine à Malaga s'il y trouve du fret.

Les importateurs feront bien de transmettre par le câble, sans délai, leurs ordres à leurs correspondants.

Un autre vapeur de la ligne suivra celui-ci peu de temps après.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à
MM. FORSTALL, CLAYTON & CO.
173 rue de la Commune.
16oct—

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 31 octobre, [illegible]

Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer LOUISIANA, Capt. Gager,
Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P.0/0
Passage—Cabine ... $40
Entrepont ... 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO,
Rue Carondelet No 41.

Merchants and Planters' Independent Electric Light Packet

POUR LE HAUT DE LA COTE

[illegible] et nouveau bateau

MABEL COMEAUX.

E. J. Comeaux, Capt. P. H. Bertram, commis. Partira comme ci-dessus les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 12 M., [illegible] jours alternatifs.
[illegible] à la tête de la rue Conti, tous [illegible] pour recevoir le fret.
Il fera son premier voyage JEUDI, 27 sept
26 sept—1m

MANDEVILLE et COVINGTON
Vapeur de la Malle des Etats-Unis
NEW CAMELIA.
SERVICE D'ÉTÉ.
COMMENÇANT LE 1er MAI 1883.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

TRAINS
Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing ... 1 p. m.
Mardi, Vendredi et Samedi, pour Mandeville et Madisonville, allant le samedi jusqu'à Old Landing ... 4 p. m.

EXCURSIONS:
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing ... 8 a. m.
Dimanche, pour Mandeville et Old Landing ... 7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville ... 6 p. m.
Dimanche, directement pour Madisonville ... 6 p. m.

RETOUR:
Laissera Madisonville lundis, mercredis, jeudis et samedis ... 5 a. m.
Laissera Old Landing mardis et vendredis ... 6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions du mercredi et dimanche ... 2 p. m.

L'eau et le temps le permettant.
PRIX DU TRAJET, aller ou retour, $1 00
Prix de l'excursion, aller et retour, $1
Moitié pour les enfants.

Le fret est reçu journellement à la gare du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
33 rue Carondelet.
1 mai—

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et à 4 mulets, charrettes à bascule, etc., pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermiers, [illegible] roues à rais, [illegible] supérieurs et moyeux. [illegible] Nos wagons [illegible] à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Portable Electric Lighter

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après ce procédé, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent [illegible] l'électricité. Quand il sonne l'alarme, [illegible] immédiatement [illegible]. On a besoin d'agents dans tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO. 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un "Portable Electric Lighter" pour $5 [illegible] par la "Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. [illegible] New York 16 décembre 1882.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 0[illegible]

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro ... 10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.
Une première insertion ... $2 [illegible]
Chaque insertion subséquente ... [illegible]

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS
[illegible]

Alimentation **VIN DE Chapoteaut** A LA PEPTONE PEPSIQUE Nutrition

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient aux anémiques, aux phtisiques, aux malades de l'estomac, aux convalescents, aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION AU MATICO DE GRIMAULT & Cie Pharmaciens 8, RUE VIVIENNE, PARIS

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

SIROP de RAIFORT IODÉ de GRIMAULT et Cie, pharmaciens à Paris

Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaîté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES au Cannabis indica de GRIMAULT & Cie Pharmaciens à Paris.

Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phtisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.

Dépôt à Paris: 8, Rue Vivienne et principales pharmacies

PHOSPHATE de FER de LERAS Pharmacien, Docteur ès-sciences

Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions auxquels sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.

Paris, 8, rue Vivienne et dans les principales pharmacies

CAPSULES AU MATICO DE GRIMAULT & Cie, Phns 8, rue Vivienne, Paris

Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

GUÉRISON CERTAINE DES MALADIES DE POITRINE et des Affections chroniques des Voies respiratoires.

CAPSULES MOLLES DE BOURGEAUD à la CRÉOSOTE VRAIE DU GOUDRON DE HÊTRE et à l'Huile de Foie de Morue

BOURGEAUD, Phien de 1re cl., Fournisseur des Hôpitaux
PARIS, 20, Rue Rambuteau, 20, PARIS

Ces Capsules, les seules expérimentées et employées dans les Hôpitaux de Paris par les Drs et Profrs Bouchard, Vulpian, Potain, Bouchut, etc. ont donné des résultats si concluants dans le traitement des Maladies de Poitrine et des Bronches, que les sommités médicales de France et de l'étranger les prescrivent exclusivement.

VIN et HUILE CRÉOSOTÉS

MALADIES de la POITRINE

Dans le plus grand nombre de cas GUÉRISON et, dans les cas désespérés, SOULAGEMENT MANIFESTE PAR L'EMPLOI DE l'Elixir alimentaire Ducro

Nombre de malades lui ont dû leur guérison après avoir employé sans résultat satisfaisant toute autre médication.

La formule de cet Elixir dont la base est le jus de viande et l'alcool, a été établie en 1868. Malgré les nombreuses imitations que son succès a fait naître, il continue d'être préconisé par les sommités médicales de Paris, comme l'un des plus PUISSANTS FORTIFIANTS pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débilités, etc.

Exiger sur l'étiquette l'orthographe DUCRO, la mention des médailles: Argent Paris 1875, Dr. Compiègne 1877 et le dessin de la marque de fabrique [illegible].

Paris, 20, place des Vosges et toutes les Pharmacies.

ENCRE JAPONAISE COMMUNICATIVE

Cette Encre, employée pour tous les usages du Bureau, est la seule donnant des Copies parfaites un mois même après l'écriture.

Encre Moderne Noire en écrivant restant toujours limpide.

Dépôts chez tous les papetiers du monde entier.

E. ANTOINE & FILS, PARIS.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS.

Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (fl. de 30 gr.) dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Flatuosités, Indigestions, Diarrhées, Gaz, Pesanteurs, Migraines et les Vomissements chez les Dames enceintes.

à la Nouvelle-Orléans, Mougin, [illegible], Bogel, [illegible] et Cie, Hart.
Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.

Salicylate de Soude Schlumberger

Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.

SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS & CHRONIQUES

Marque déposée.

Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.

LE SALICYLATE DE LITHINE Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUË et de la GRAVELLE.

LES PASTILLES SALICYLÉES Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.

LE VIN SALICYLÉ Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.

Dépôts: Nouvelle-Orléans: MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

ARSÉNIATE D'OR
Dynamisé du Dr ADDISON
Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.

On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants. Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSÉNIATE D'OR DYNAMISÉ du Dr ADDISON est le véritable remède souverain pour toutes les affections du système nerveux pour rebelles qu'elles soient. Il a des propriétés toniques qui le rend infiniment supérieure au fer dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques des poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.

Exiger sur tous les flacons la marque de [signature]
Dépôt général à Paris: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart.
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MASSON, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES
DU
Docteur Samuel THOMPSON

Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.

Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues maladies ou d'excès de jeunesse.

C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.

Exiger sur tous les flacons la marque de [signature]
Dépôt général à Paris: Pharmacie GELIN, 38 rue Rochechouart.
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MASSON, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

Exposition Universelle Paris 1878
GRANDE MÉDAILLE D'OR
Pour la pureté des produits.

Fabrique Spéciale de
PRODUITS CHIMIQUES
POUR LA
PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE
Sulfate de Quinine pur (2 Médailles)
Salicylate de Soude et Acide Salicylique
POULENC & WITTMANN
Paris—7, rue Neuve-Saint-Merri, 7—Paris
Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ; RIVET.

SAVONS Ad MOLLARD

Exiger la Marque de Fabrique.

Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion nutritive qui conserve à l'épiderme sa souplesse.
Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, gerçures, piqûres, démangeaisons, etc.
Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre la petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.

A. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris.—BARROU & VILLOT, Succ.
Nouvelle-Orléans: RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris [illegible]

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE
de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge
PAR LE
SILPHIUM Cyrenaicum

dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angines, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.

DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Brunel, Paris.
Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHÉ; MARCEL MASSON.

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite la manutention si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes.

EN BOISSON.—Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION.—Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION.—Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (alcalinité toute spéciale).

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie [illegible]; Phie [illegible]
A Paris, maison L. FRERE, rue Jacob, 19

QUINQUINA BRAVAIS
EXTRAIT LIQUIDE
Renfermant les principes actifs des meilleures qualités de Quinquina. Tonique, Apéritif, Reconstituant.
GUÉRISON RAPIDE
Dyspepsie, Gastrite, Douleurs d'Estomac, Névralgies, Migraines, Affections nerveuses.
[illegible] Avenue de l'Opéra, 13 — Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ & RIVET.